

Modalités de fonctionnement

Pour des mesures exceptionnelles liées à la pandémie de la Covid-19, la rencontre du conseil d'établissement se fera en vidéoconférence sur TEAMS.

Il est cependant possible d'assister à la période de questions. Toutefois, étant donné les modalités particulières, il est important d'en aviser la direction de l'établissement avant 16 h, le jour de la rencontre du conseil, à l'adresse bon-pasteur@cscotesud.qc.ca, afin qu'un lien vous soit acheminé pour vous permettre d'accéder à la rencontre sur TEAMS ou que vous soyez contacté par téléphone lors de la rencontre.

Merci de votre compréhension !